

PATENT ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
OBERTHUR CARD SYSTEMS SA	12/27/2007
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	OBERTHUR TECHNOLOGIES
Street Address:	102, boulevard Malesherbes
City:	Paris
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	F-75017
PROPERTY NUMBERS Total: 1	
Property Type	Number
Application Number:	12090484
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	(703)685-0573
<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>	
Phone:	7035212297
Email:	dplourde@young-thompson.com
Correspondent Name:	Andrew J. Patch
Address Line 1:	209 Madison Street
Address Line 2:	5th Floor
Address Line 4:	Alexandria, VIRGINIA 22314
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	0579-1184
NAME OF SUBMITTER:	Benoit Castel

OP \$40.00 12090484

Total Attachments: 6
 source=assignment#page1.tif
 source=assignment#page2.tif
 source=assignment#page3.tif
 source=assignment#page4.tif

500660152

PATENT
REEL: 021597 FRAME: 0697

source=assignment#page5.tif

source=assignment#page6.tif

TRANSLATION OF EXCERPTS FROM THE DOCUMENT:

EXTRACTS OF MINUTES OF THE BOARD OF DIRECTORS'
MEETING OF DECEMBER 27, 2007

Page 3

[...]

After consideration, the Board unanimously:

[...]

- whereas [...], consequently determines all the following, adopted by the general meeting of shareholders this day, are fully effective as of said general meeting:

[...]

the change of name of the Company from "OBERTHUR CARD SYSTEMS" to "OBERTHUR TECHNOLOGIES",

[...]

OBERTHUR TECHNOLOGIES

Société Anonyme au capital de 22.452.690 Euros
Siège social : 102, boulevard Malesherbes 75017 PARIS
340 709 534 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept,
et le 27 décembre, à douze heures trente,

le conseil d'administration s'est réuni, au centre de conférence Etoile Saint-Honoré (21-25, rue de Balzac – 75008 Paris), sur convocation de son président.

Sont présents :

- Jean-Pierre SAVARE, président du conseil d'administration,
- Michel AIME,
- André BELARD,
- Marie de LAITRE, représentant permanent de la société FRANÇOIS-CHARLES OBERTHUR FIDUCIAIRE, administrateur,
- Jean-Pierre FERRETJANS, administrateur,
- Philippe GEYRES, administrateur,
- Gilles GRAMAT, administrateur,
- Elie GREGOIRE SAINTE MARIE, administrateur,
- Xavier LAFONT, administrateur,
- Thomas SAVARE, représentant permanent de la Société FCO SAS, administrateur.

Est représenté :

- Guillaume d'ANGERVILLE, administrateur, représenté par Jean-Pierre FERRETJANS, administrateur.

Sont absents et excusés :

- Yves Claude ABESCAT, représentant permanent de la Société SG CAPITAL DEVELOPPEMENT,
- Paul DUBRULE, administrateur,
- Emmanuèle SAVARE, administrateur.

Assistent également à la réunion pour y avoir été régulièrement convoqués Sylvie HAMARD, Eric JOBERT et Edouard RICHARD, délégués du comité central d'entreprise.

Stéphane LECLERCQ, délégué du comité central d'entreprise de la Société, régulièrement convoqué, de même que Jean-Marie BRUCKMANN et Michel PRIOL, représentants du comité central d'entreprise de la société FRANÇOIS-CHARLES OBERTHUR FIDUCIAIRE, invités, sont absents et excusés.

Assistent enfin à la réunion pour y avoir été invités :

- Les cabinets ERNST & YOUNG et Autres (anciennement dénommé BARBIER FRINAULT et Autres), BELLOT MULLENBACH & Associés SA, et MAZARD et GUERARD SA, co-commissaires aux comptes de la société.
- Xavier DRILHON, directeur général adjoint de la Société et Directeur de la Région EMEA de cette dernière,
- Jean-Michel GUICHOT, directeur financier de la société FRANÇOIS-CHARLES OBERTHUR FIDUCIAIRE,
- Nicolas KOUTROS, directeur général adjoint de la société FCOF,
- François RIVIERE, directeur financier de la Société,
- Daniel VILLEY, Avocat de la société.

COPIE CERTIFIEE

PATENT
REEL: 021597 FRAME: 0700

Mireille CLAPIER, directeur juridique, assume les fonctions de secrétaire du conseil.

La séance est présidée par Jean-Pierre SAVARE, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres du Conseil entrant en séance, constate que les Administrateurs présents réunissent plus de la moitié des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- (... /...)
 - réalisation définitive des apports – conséquences,
 - (.../...)
-

REALISATION DEFINITIVE DES APPORTS – CONSEQUENCES

Le Président rappelle que les apports (tant des activités de FCOF que des titres de la société OBERTHUR CASH PROTECTION), et l'augmentation de capital corrélative, ont été approuvés par l'Assemblée générale de ce jour statuant en la forme extraordinaire, sous réserve de la réalisation, avant le 31 décembre 2007, des conditions suspensives suivantes, ressortant des traités d'apports :

- l'approbation et la réalisation définitive de la réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions de 1 € à 0,20 €, visée au point précédent de l'ordre du jour,
- l'approbation de l'apport de la société FCOF par l'assemblée générale extraordinaire de cette dernière.

Le Président rappelle également les opérations décidées par l'assemblée générale des actionnaires de ce jour sous la seule condition de la réalisation des apports :

- l'augmentation du capital de la Société résultant desdits apports : 7.131.880 €, portant dès lors son montant de 15.320.810 € à 22.452.690 € (112.263.450 actions d'une seule catégorie de 0,20 € chacune),
- le changement de dénomination sociale de la Société de « OBERTHUR CARD SYSTEMS » en « OBERTHUR TECHNOLOGIES »,
- la nomination, ès qualités d'administrateurs additionnels, de :
 - o Michel AIME pour une durée de 4 ans,
 - o André BELARD pour une durée de 2 ans,
 - o FCOF (en lieux et place de Marie de LAITRE, démissionnaire) pour une durée de 2 ans,
 - o Gilles GRAMAT pour une durée de 6 ans,
 - o Elie GREGOIRE SAINTE MARIE pour une durée de 2 ans,
 - o Thomas SAVARE pour une durée de 6 ans,
- la nomination pour une durée de 6 exercices, ès qualités de Commissaires aux comptes additionnels, de la société MAZARS & GUERARD SA (titulaire) et de Denis GRISON (suppléant).

Puis le Président souligne à nouveau la réalisation définitive (d'ailleurs constatée à l'occasion du point précédent de l'ordre du jour de la présente réunion) de la réduction de capital décidée le 5 décembre précédent, et informe le Conseil de l'approbation de l'apport de la société FCOF par l'assemblée générale extraordinaire de cette dernière, convoquée ce jour à 9 heures.

Dès lors, il propose au Conseil de :

- constater la réalisation des conditions suspensives mises à la réalisation définitive des apports,
- constater dès lors cette dernière,
- et en conséquence, constater la réalisation définitive des décisions susvisées prises par l'assemblée générale de ce jour et, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par les actionnaires :

COPIE CERTIFIEE

CONFORME Page 2 sur 4

PATENT

REEL: 021597 FRAME: 0701

- décider qu'il soit procédé aux formalités de modification des statuts en conséquence (montant du capital social résultant de la réduction de capital du 5 décembre 2007 et de l'augmentation de capital corrélative à la rémunération des apports, et changement de dénomination sociale),
- décider la dotation aux provisions réglementées (amortissements fiscaux dérogatoires) d'un montant de 8.375.443 € à prélever sur le poste « prime d'émission d'actions » pour 5.490.043 € et sur le poste « provision pour impôts sociétés » pour 2.885.400 €,
- décider que les frais de l'opération seront imputés, nets d'impôt sur les résultats des sociétés, au compte « prime d'apports ».

Après délibérations le Conseil, à l'unanimité :

- constate la réalisation des conditions suspensives mises à la réalisation définitive des apports à la Société, tant de ses activités Fiduciaire et Cash Protection par la société FCOF que des titres de la société OBERTHUR CASH PROTECTION par Jean-Pierre SAVARE,
- constate dès lors la réalisation définitive desdits apports,
- rappelant que ladite réalisation définitive des apports constituait la seule condition suspensive de certaines décisions, constate en conséquence que toutes les suivantes, prises par l'assemblée générale des actionnaires de ce jour, sont pleinement effectives depuis ladite assemblée générale :
 - l'augmentation du capital de la Société résultant desdits apports, égale à 7.131.880 €,
 - le changement de dénomination sociale de la Société de « OBERTHUR CARD SYSTEMS » en « OBERTHUR TECHNOLOGIES »,
 - la nomination, ès qualités d'administrateurs additionnels, de :
 - Michel AIME pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se réunir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
 - André BELARD pour une durée de 2 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se réunir au cours de l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
 - FCOF (en lieux et place de Marie de LAITRE, démissionnaire) pour une durée de 2 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se réunir au cours de l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
 - Gilles GRAMAT pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se réunir au cours de l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
 - Elie GREGOIRE SAINTE MARIE pour une durée de 2 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se réunir au cours de l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
 - Thomas SAVARE pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se réunir au cours de l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
 - la nomination, ès qualités de Commissaires aux comptes additionnels, de la société MAZARS & GUERARD SA (titulaire) et de Denis GRISON (suppléant), pour une durée de 6 exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se réunir au cours de l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- constate dès lors que l'article 6 des statuts de la Société doit être rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

COPIE CERTIFIÉE

CONFORME

PATENT

REEL: 021597 FRAME: 0702

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 décembre 2007, le capital social a été ramené à 15 320 810 € par réduction de 1 € à 0,20 € de la valeur nominale des actions et affectation du montant de la réduction de capital, soit 61 283 240 €, à un compte de prime d'émission indisponible.

En conséquence de l'approbation des opérations d'apports soumises à l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2007, le capital social a été augmenté d'un montant total de 7 131 880 €.

Le capital social est fixé à 22 452 690 €. Il est divisé en 112 263 450 actions d'une seule catégorie de 0,20 € chacune de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées. »

- constate dès lors que l'article 3 des statuts de la Société doit être rédigé comme suit :

« ARTICLE 3 : DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale est « Oberthur Technologies ».

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société Anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'énonciation du montant du capital social. ».

- décide la dotation aux provisions réglementées (amortissements fiscaux dérogatoires) d'un montant de 8.375.443 € à prélever sur le poste « prime d'émission d'actions » pour 5.490.043 € (*) et sur le poste « provision pour impôts sociétés » pour 2.885.400 €,
(* 5.154 € concernant des amortissements dérogatoires de frais d'acquisition de participations sont conservés cher FCOF)
- décide que les frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par l'apport et l'augmentation de capital de l'opération seront imputés, nets d'impôts sur les résultats des sociétés, au compte « prime d'apports ».

Chacun des nouveaux administrateurs présents, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice des dites fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures dix.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MIREILLE CLAPIER

COPIE CERTIFIEE
CONFORME

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS PCT/FR2006/002300

PCT

NOTIFICATION DE L'ENREGISTREMENT
D'UN CHANGEMENT

(règle 92bis.1 et instruction administrative 422 du PCT)

ARRIVÉ
05 MAI 2008
SANTARELLI

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

Destinataire :

SANTARELLI
14, avenue de la Grande Armée
B.P. 237
F-75822 Paris Cedex 17
FRANCE

Date d'expédition (jour/mois/année) 25 avril 2008 (25.04.2008)	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire BIF116806/GIT	NOTIFICATION IMPORTANTE
Demande internationale n° PCT/FR2006/002300	Date du dépôt international (jour/mois/année) 12 octobre 2006 (12.10.2006)

1. Les renseignements suivants étaient enregistrés en ce qui concerne :

- le déposant l'inventeur le mandataire le représentant commun

Nom et adresse

OBERTHUR CARD SYSTEMS SA
102, boulevard Malesherbes
F-75017 Paris
FRANCE

SAISI LE
25 JUIN 2008

Nationalité (nom de l'Etat) Domicile (nom de l'Etat)
FR FR

n° de téléphone

n° de télécopieur

n° de téléimprimeur

2. Le Bureau international notifie au déposant que le changement indiqué ci-après a été enregistré en ce qui concerne :

- la personne le nom l'adresse la nationalité le domicile

Nom et adresse

OBERTHUR TECHNOLOGIES
102, boulevard Malesherbes
F-75017 Paris
FRANCE

Nationalité (nom de l'Etat) Domicile (nom de l'Etat)
FR FR

n° de téléphone

n° de télécopieur

n° de téléimprimeur

3. Observations complémentaires, le cas échéant :

4. Une copie de cette notification a été envoyée

- à l'office récepteur aux offices désignés concernés
 à l'administration chargée de la recherche internationale aux offices élus concernés
 à l'administration chargée de l'examen préliminaire international autre destinataire :

Bureau international de l'OMPI
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20, Suisse

Fonctionnaire autorisé

Blanc Veronique

n° de télécopieur +41 22 338 82 70

e-mail Veronique.Blanc@wipo.int
n° de téléphone +41 22 338 96 66

Formulaire PCT/IB/306 (octobre 2005)

I/DMUN57Q80

PATENT

RECORDED: 09/29/2008

REEL: 021597 FRAME: 0704